

Pour favoriser la mixité sociale dans les collèges du Nord

Motion présentée par le groupe écologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s

Dans son rapport public annuel 2023 publié le 10 mars 2023, la Cour des comptes réalise un bilan de la décentralisation. Elle indique concernant la carte scolaire, qu'elle "*représente un levier pour impulser des dynamiques nouvelles en matière d'aménagement territorial et de mixité sociale au collège. Cet instrument demeure toutefois peu mobilisé (...) Face à ce constat, il est nécessaire que s'engage une réflexion plus poussée entre départements et services de l'État, notamment dans les territoires en situation de baisse démographique ou de forte ségrégation scolaire.*" (page 57 de la synthèse).

Un récent article universitaire intitulé "L'école, la carte et les territoires" publié le 7 février 2023, exploite de façon inédite les données de la carte scolaire des collèges à l'échelle nationale pour identifier des secteurs scolaires à proximité ayant une composition sociale très différente. Ainsi, selon cette étude, parmi les 10 % des secteurs scolaires ayant le taux de pauvreté le plus élevé, un sur cinq borde un secteur dont le taux de pauvreté est trois fois plus faible.

Cette analyse ne suggère pas de réviser entièrement la méthode d'élaboration de la sectorisation scolaire, mais plutôt d'accompagner les changements qui sont déjà effectués sur certaines "frontières discriminantes" pour rendre plus effective la recherche de mixité sociale.

Plusieurs exemples de "frontières discriminantes" existent dans notre département du Nord.

D'autre part, le Département de Haute-Garonne a, dans le cadre de son plan ambitieux pour la mixité sociale dans les collèges, mis en place depuis janvier 2019 un dispositif d'incitation financière à destination des collèges publics et privés de la Haute-Garonne, afin de les encourager à favoriser un équilibre social dans les effectifs.

Cette mesure consiste à moduler une partie de la dotation de fonctionnement attribuée par le Conseil départemental aux collèges pour financer des projets éducatifs, en fonction du taux de mixité sociale des établissements. La part structurelle qui permet le fonctionnement et l'entretien des bâtiments n'est pas concernée. Ainsi, en 2021, en application de ce dispositif, la part éducative varie entre 22 € et 70 € par élève, pour une moyenne de 54 €. Afin d'établir un mode de calcul le plus juste possible, le Conseil départemental s'est basé sur le taux moyen de mixité sociale dans les collèges haut-garonnais et prend également en compte la configuration sociologique du secteur d'implantation des collèges.

Le Département du Nord s'engage, dans le cadre d'une démarche co-construite avec l'ensemble des acteurs concernés (habitants, élèves, parents d'élèves, syndicats, élus, enseignants, principaux, associations) à :

- **étudier la mise en place d'un "bonus mixité sociale" modulant une partie de la dotation de fonctionnement des collèges publics et privés en fonction du niveau de mixité sociale des établissements.**
- **étudier la transformation de certains secteurs de part et d'autre d'une "frontière discriminante" en secteurs multi-collèges, en application de l'article L213-I du Code de l'Éducation.**

Présentée par Simon Jamelin,
pour le groupe écologiste Europe Ecologie Les Verts - Génération.s